



Date convocation : 28.03.2024

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2024_11

Séance du jeudi 11 avril 2024

Le onze avril deux mille vingt-quatre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 12
Représentés : 2
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, Xavier PRIN, Hugues MORONI, David NEVEUX, Dominique GARRÉ, Séverine MULPAS, Magali LONGUET, Sandrine ODELOT, Karrim EL ARKOUBI

Absents représentés : François RICHE représenté par Didier PINCHON, Marine DEPARDIEU représentée par David NEVEUX

Absente excusée : Julie PETITJEAN

Secrétaire de séance : Dominique GARRÉ

Compte de gestion, compte administratif 2023 et affectation de résultat - Commune

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LELONG, 2ème Adjoint, sur le compte administratif 2023 dressé par Madame le Maire,

Constatant que ce dernier est identique au compte de gestion 2023 du Service de Gestion Comptable. Le Conseil Municipal, à l'exception de Madame le Maire qui n'est pas autorisée à se prononcer sur le compte administratif qu'elle a elle-même dressé,

*ARRÊTE le compte administratif et le compte de gestion 2023 pour le budget communal comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	74 943,67	0,00	37 999,33	0,00	112 943,00
Opérations exercice	394 201,26	392 336,75	149 595,23	142 142,03	543 796,49	534 478,78
TOTAUX	394 201,26	467 280,42	149 595,23	180 141,36	543 796,49	647 421,78
Résultat de clôture		73 079,16		30 546,13		103 625,29

Restes à réaliser

22 000,00

0,00

Besoin / excédent de financement total

81 625,29

Pour mémoire : Virement à la section d'investissement

0,00

*RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

*DÉCIDE d'affecter l'excédent comme suit :

73 079,16€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) ;

30 546,13€ au compte 001 (excédent d'investissement reporté).

Fait et délibéré, le jour, mois, an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire, Marie-Christine HALLIER